

4 - Centre Communal d'Action Sociale - Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actes de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département et un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Proposition

Compte tenu de l'importance du budget et des effectifs de personnel du CCAS, il est proposé au Conseil Municipal de :

- 1) fixer à huit le nombre des membres de chacune des deux catégories d'administrateurs,
- 2) procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, sans panachage, ni vote préférentiel des huit membres chargés de le représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages ; en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Nombre de listes en présence : 3

Liste 1 :

Mme Danielle DARD
M. Emile BRIOT
Mme Laetitia SIMON
M. Cyril DEVESA
Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT
Mme Sylvie WANLIN
M. Pascal CURIE
Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY

Liste 2 :

Mme Mina SEBBAH
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN
Mme Sophie PESEUX
M. Michel OMOURI
Mme Marie-Laure DALPHIN
Mme Catherine COMTE-DELEUZE
M. Michel VIENET
M. Pascal BONNET

Liste 3 :

M. Philippe MOUGIN
M. Julien ACARD.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 53
Quotient : 6,625
Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :
Liste 1 : 39
Liste 2 : 12
Liste 3 : 2

La répartition des sièges conduit aux résultats suivants :

Liste 1 : 6 sièges
Liste 2 : 2 sièges.

«M. LE MAIRE : Là nous devons voter à bulletin secret. Vous dégrafez les 3 listes, vous n'en mettez qu'une seule dans l'urne. Je précise bien que l'ensemble des opinions seront représentées. Par contre je vous propose de fixer à 8 le nombre des membres de chacune des deux catégories d'administrateurs, à procéder à leur élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel.

Etes-vous d'accord sur le nombre de 8 ? C'est le nombre habituel mais je pose la question. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, donc c'est adopté.

Maintenant vous prenez une liste et vous déposerez votre bulletin dans l'urne.

Je dois désigner un secrétaire et deux assesseurs : Mme PESEUX, Mme JEANNIN et M. POULIN, si vous voulez.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, pendant que nous votons, de poursuivre l'ordre du jour.

Résultats : Sont désignés : Mme DARD qui en assurera la vice-présidence, M. BRIOT, Mme SIMON, M. DEVESA, Mme GERDIL-DJAOUAT, Mme WANLIN, Mme SEBBAH, Mme FAIVRE-PETITJEAN».

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donc décidé de fixer à huit le nombre des membres de chacune des deux catégories d'administrateurs, et ont été désignés comme représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Danielle DARD
- M. Emile BRIOT
- Mme Laetitia SIMON
- M. Cyril DEVESA
- Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT
- Mme Sylvie WANLIN
- Mme Mina SEBBAH
- Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN.

Récépissé préfectoral du 29 avril 2014.